



## Rétractation suite à une vente de chiot

Par **Neva**, le **02/02/2012** à **14:34**

Bonjour,

J'ai vendu un chiot Whippet LOF a une dame du 35, très contente celle-ci est venue m'acheter un deuxième de la même portée 10 jours plus tard, le soir même elle m'annonce qu'elle veut ma restituer le chiot car il est trop agressif envers une jeune malinoise d'un an et elle a peur que le chiot se fasse tuer! je précise que ces deux petites femelles ont deux mois tout juste! Dois-je vraiment reprendre ce deuxième chiot et la rembourser intégralement? Un acheteur possède t-il un délai de rétractation sur une vente de chiots, et pour ce motif invoqué ?

Tout se passe très bien avec le premier bébé vendu. Comment peut-on dire qu'un chiot soit dominant à 2 mois?

Merci pour vos réponses.

S. DESPREZ

Par **youris**, le **02/02/2012** à **16:31**

bjr,

il n'y a pas de délai de rétractation de 7 jours sauf si la vente s'est effectuée à distance (contrat à distance avec un professionnel).

cdt

Par **Neva**, le **02/02/2012** à **16:53**

Vous n'avez pas répondu à toute ma question: à savoir dois-je récupérer le chiot pour le motif qu'elle donne, chiot qui ne s'entend pas avec un des chiens présent et qui risque de se faire mordre voir tuer par ce chien? et la rembourser?

Par **youris**, le **02/02/2012** à **17:28**

si, j'ai répondu à votre question en disant que dans votre cas la loi ne prévoit pas de rétractation possible.

Par **razor2**, le **03/02/2012** à **09:06**

Ce n'est pas un motif de rétractation dans la mesure où il n'y a pas de délai de rétractation de prévu dans ce cas. Maintenant à vous de voir. Même si juridiquement elle ne peut vous y contraindre, il serait peut-être moralement convenable de reprendre ce chiot qui risquerait de se retrouver dans un foyer qui ne le désire pas et dans lequel sa sécurité pourrait être menacé, m'enfin moi je dis ca.....

Par **Neva**, le **03/02/2012** à **10:09**

Merci, cette réponse me convient très bien!  
Cordialement,

S. DESPREZ